

## COMMUNIQUE

### **Augmentation de capital par incorporation de réserves facultatives et émission d'actions nouvelles gratuites de BANK OF AFRICA – NIGER**

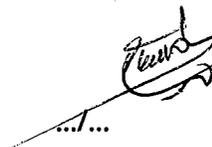
Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2012, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - NIGER (BOA-NIGER) ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque, actuellement de six milliards (6 000 000 000) FCFA, pour le porter à huit milliards (8 000 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de deux milliards (2 000 000 000) FCFA prélevée sur les réserves facultatives de la Banque, par la création de deux-cent mille (200 000) actions nouvelles de « catégorie B » d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA-NIGER. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du cours coté de l'action à la BRVM le **jeudi 24 mai 2012**. Au regard de la quantité de titres détenus à cette date, les actionnaires recevront autant d'actions nouvelles que de multiples de trois (3) actions anciennes détenues.

**L'opération d'attribution gratuite ne donnera pas lieu à la cotation de droit.**



Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- ✓ Emetteur : BANK OF AFRICA - NIGER
- ✓ Particularité : Création d'actions nouvelles
- ✓ Mode de placement : Attribution gratuite
- ✓ Capital actuel : 6 000 000 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 2 000 000 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 10 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 600 000
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 200 000
- ✓ Parité de distribution : une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes ; les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité BOA-NIGER à la valeur théorique du droit d'attribution calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date de fermeture du registre des actionnaires
- ✓ Date de jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 2011 ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011
- ✓ Date de fermeture du registre des actionnaires : **jeudi 24 mai 2012**
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre jeudi 24 mai 2012.

La BOA-NIGER remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Niamey, le 7 mai 2012

Le Directeur Général

M. Abdallah IKCHED

